



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Rés
a
Mon
be



20101611

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

26 AOUT 2020

DIVISION MONS

Greffe

N° d'entreprise : 0256.981.407

Dénomination(en entier) : **Centre Hospitalier Régional de la Haute Senne**(en abrégé) : **CHR Haute Senne**Forme juridique : **ASBL**Siège : **Chaussée de Braine, 49 à 7060 Soignies**

Objet de l'acte : **Modification apportée à la représentation des membres de l'association
adoptée à l'occasion de l'Assemblée Générale du 2 juin 2020 -**

Considérant que le l'ASBL CHSB propose la candidature de Monsieur Bruno WERY, domicilié route de Philippeville, 426/012 à 6010 Couillet, NN 551228-065.43 en remplacement de Monsieur Bernard MOINET, domicilié, rue Marie de Hongrie, 25 à 7130 Binche, NN 471003-105.52, démissionnaire ;

PREND ACTE

Article unique. : de la désignation de Monsieur Bruno WERY en qualité de représentant de l'ASBL CHSB à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration du CHR de la Haute Senne en remplacement de Monsieur Bernard MOINET.

Pour extrait conforme,

Thérèse TROTTI
Secrétaire

Jean-Christophe GAUTIER
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/09/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature